

## CONDITIONS GENERALES D'ACHATS

Toutes les commandes adressées au fournisseur ne nous engagent que sous réserve d'acceptation écrite du fournisseur par retour du courrier.

### 1- DATE DE LIVRAISON :

Sauf stipulation contraire, la date de livraison mentionnée dans la présente commande doit être rigoureusement tenue et correspond à la date à laquelle le fournisseur s'est engagé à livrer ladite marchandise ou à réaliser ladite prestation à l'adresse de livraison portée sur la commande.

**En cas de livraison effectuée postérieurement à la date mentionnée dans le bon de commande, nous nous réservons le droit :**

- De réclamer au fournisseur, après mise en demeure préalable adressées par lettre recommandée, des pénalités de retard selon le barème cumulatif ci-après : 1% du montant total de la commande dès le premier jour de retard, puis 2% du montant total de la commande à partir du huitième jour de retard. Ces pénalités de retard seront déduites du montant total de la facture.

Ou,

- De résilier par simple lettre recommandée tout ou partie d'une commande non exécutée dans les délais fixés, et ce sous réserve des dommages et intérêts que nous serions fondés à réclamer, et de passer commande à un tiers aux frais et risques du fournisseur défaillant, celui-ci devant prendre à sa charge tout supplément de débours consécutif à la non-exécution de la commande.

### 2- LIVRAISON :

Toutes les livraisons doivent être faites aux heures d'ouverture de l'établissement réceptionnaire et obligatoirement aux lieux, gares ou magasins portés sur la commande.

Heures de réception du magasin

Dépôt Zone Industrielle - Rouiba : 9h à 17H

Toute livraison pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée d'un bordereau de livraison portant notamment : le nom du fournisseur, le lieu de réception, le numéro de commande, la tare des emballages en spécifiant s'ils sont consignés ou perdus, le poids brut et le poids net, la quantité nette livrée, la liste de colisage précise décrivant le contenu de chaque colis selon le même intitulé que celui figurant sur la commande.

### 3-ACCEPTATION :

Toute marchandise ne sera considérée comme acceptée qu'après vérification matérielle technique par nos soins ou par tout organisme de qualification. Le contrôle chez le fournisseur par une administration ou toute autre organisation ne peut en aucun cas constituer une dérogation à cette clause impérative.

Le paiement ou le début de paiement d'une marchandise n'implique, en aucun cas, notre acceptation définitive.

### 4- PRIX :

Sauf stipulation contraire mentionnée dans la commande, les prix sont fermes et définitifs, c'est-à-dire non révisable en fonction de la variation des conditions économiques. D'autres parts, les prix ne sauraient être revus, même dans le cas d'acceptation de notre part du report de la date de livraison. Les prix s'entendent nets de tout droit et H.T. Sauf Stipulation contraire, toutes les marchandises sont livrées franco de port et d'emballage.

Nota : les emballages ne peuvent, en particulier, nous être consignés sans notre accord préalable écrit. Les emballages dont la consignation a été acceptée doivent nous être signalés d'une manière très apparente sur les bordereaux.

### 5- PAIEMENT :

Tous nos règlements, sauf stipulation contraire, sont effectués à notre gré, soit :

- Par virement, à 60 jours net, date de réception de facture ;
- A une date antérieure à celle contractuellement négociée, par chèque ou par virement, sous réserve de l'application d'un escompte dont le taux sera convenu entre le fournisseur et nous-mêmes et sera déduit directement du montant total de la facture par le fournisseur ou par nous-mêmes ;
- Par dérogation exceptionnelle, les conditions particulière d'une commande peuvent prévoir des règlements partiels échelonnés, voire le paiement d'acomptes, si la durée de l'exécution d'une commande ou les dépenses engagées pour cette exécution par le fournisseur le justifient.

### 6- FACTURES :

Sauf stipulation contraire, chaque facture doit comporter notamment : le numéro de commande, la date de commande, le numéro de fournisseur, la désignation et le nombre d'articles, les dates et références du bordereau de livraison, le prix détaillé. Il devra être établie une facture distincte par commande et par livraison.

Par ailleurs, toutes facture doit nous parvenir à l'adresse suivante :

**Tours ABC, Pins Maritimes, El Mohammadia  
Hilton, Alger – Algerie**

### 7- TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DE RISQUES /

Le transfert de propriété s'effectue selon le droit commun de la vente. Sauf stipulation contraire, le transfert de risque s'effectue à la livraison de la marchandise au lieu indiqué sur la commande.

### 8- GARANTIE – RETOUR :

Du seul fait de notre acceptation de la commande et de vos propositions, tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu les créations, conceptions ou inventions, continues dans les propositions que nous aurons acceptées deviendront notre propriété, notamment les droits de reproduction, de représentations, d'adaptation, de traduction pour tous usages, pour tous les pays, quel que soit le support utilisé et ce pour la durée desdits droits d'auteur. En même temps que nous sont transmis ces droits de propriétés intellectuelle, tous les documents ayant servi à son exécution, les maquettes retenues ainsi que les esquisses, ébauches, projets, illustrations, dessins et tous les éléments de la création deviendront notre propriété et nous remis dès notre première commande.

Nos fournisseurs s'engagent à rémunérer en notre nom et pour compte les auteurs d'une œuvre de commande conformément aux usages et aux dispositions légales.

Nos fournisseurs s'engagent également à rémunérer les artistes et interprètes ayant prêté leur concours à une œuvre audiovisuelle conformément à l'accord pris en application des articles conformément aux usages et aux dispositions légales.

### 9- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Du seul fait de notre acceptation de la commande et de vos propositions, tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu les créations, conceptions ou inventions, continues dans les propositions que nous aurons acceptées deviendront notre propriété, notamment les droits de reproduction, de représentations, d'adaptation, de traduction pour tous usages, pour tous les pays, quel que soit le support utilisé et ce pour la durée desdits droits d'auteur. En même temps que nous sont transmis ces droits de propriétés intellectuelle, tous les documents ayant servi à son exécution, les maquettes retenues ainsi que les esquisses, ébauches, projets, illustrations, dessins et tous les éléments de la création deviendront notre propriété et nous remis dès notre première commande.

Nos fournisseurs s'engagent à rémunérer en notre nom et pour compte les auteurs d'une œuvre de commande conformément aux usages et aux dispositions légales.

Nos fournisseurs s'engagent également à rémunérer les artistes et interprètes ayant prêté leur concours à une œuvre audiovisuelle conformément à l'accord pris en application des articles conformément aux usages et aux dispositions légales.

### 10- FORCE MAJEURE :

Pendant tout le temps où des documents ou tout support nous concernant sont en possession d'un fournisseur, celui-ci est responsable et doit à toute demande nous les restituer en bon état sans en garder de copie. Le fournisseur s'engage à conserver, et ce sans limitation de durée, tout information, tout document et support transmis par nos soins ou dont il aurait pu avoir connaissance dans le cadre de la présente commande.

Le fournisseur s'engage à garder la confidentialité sur les éléments techniques, commerciaux ou autres auxquels lui donne accès l'exécution de notre commande.

### 11- FORCE MAJEURE :

Aucune des parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dû à un cas de force majeure tel que défini ci-après. Sont considérés comme des cas de force majeure les faits ou actes extérieurs à la volonté des parties et en dehors de leur contrôle, aux conditions définies par la loi et la jurisprudence, empêchant l'exécution du présent contrat tels que notamment les catastrophes naturelles, guerres, opérations militaires, manque de matières premières et actes gouvernementaux. La survenance d'un tel cas de force majeure suspend provisoirement l'exécution des seules obligations du présent contrat affectées par la force majeure. La partie victime d'un cas de force majeure devra avertir immédiatement l'autre partie par tous moyens, avec confirmation par lettre recommandée avec avis de réception. Elle devra prendre toutes dispositions raisonnables pour limiter les effets de la force majeure et notifier immédiatement l'autre la fin de la force majeure par lettre recommandée avec avis de réception.

### 12- CORRESPONDANCE :

Toutes correspondances concernant notre commande doit être adressé au contact mentionné dans la commande à l'adresse figurant sur la commande.

### 13- ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Pour toutes contestations (même en d'appel en garantie, de demande incidente ou en cas de pluralité de défendeurs, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal d'El Harrach, section commerciale.

Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlement ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.